

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnem	entale					
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
1. Intitulé du projet							
Aménagement quartier Saint-Jean - ilôt	3						
2 Identification	du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du	(ou des) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique	and the dest finding (3) a covinge of an	(oo des) permonitane(s)					
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	ville de Bar-le-Duc						
Nom, prénom et qualité de la personne	Madame Martine JOLY - maire						
habilitée à représenter la personne moral							
RCS / SIRET 2 1 5 5 0 0 2	9 9 0 0 0 1 5 Forme ju	uridique collectivité territoriale					
Joig	nez à votre demande l'annexe obli	gatoire n°1					
3. Catégorie(s) applicable(s) du tabl	eau des seuils et critères annexé à l'art	ticle R. 122-2 du code de l'environnement et					
	dimensionnement correspondant du						
N° de catégorie et sous-catégorie		gard des seuils et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
4.1 - Aire de stationnement ouvertes au		aces de stationnement en accompagnement					
public, dépôts de véhicules et garages	des constructions, dont l'un de 60 em	placements.					
collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs							
Inobiles de loisits							
a) Aires de stationnement ouvertes au							
public de 50 unités et plus							
	4. Caractéristiques générales du pr	oiet					
Doivent être annexées au présent forn	nulaire les pièces énoncées à la rubriqu						
4.1 Nature du projet, y compris les éve							
		n avec ceux voisins et des lots sur lesquels					
seront établis :							
		orise au sol de 650 m2 et d'une surface de nt, prenant place sur une parcelle de 2 560 m2 ;					
		t place sur une parcelle de 1 080m2, dédié à un					
centre de formation implanté sur une pa	rcelle voisine inscrite dans le périmètre d						
PA0550291900001);		2 000 2 12 270 2					
	ividuelles réparties sur 3 parcelles de 930 prendra la démolition d'un boulodrome «	o m2, 800 m2 et 3 370 m2. Couvert qui sera remplacé par un équipement					
neuf implanté dans un autre quartier.	s. c. ara a demondon a un boulouronie (	as a service par an equipement					

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la requalification d'emprises libres ou dépréciées. Il vient à la suite d'opérations du même ordre déjà réalisées : construction d'une résidence autonomie comportant 62 logements, d'un cinéma disposant de 5 salles, aménagements de voies et d'espaces publics paysagers comprenant parking, aire de jeux, espaces de détente.

Il vise à permettre l'implantation de logements à loyer modéré de différents types ainsi que d'activités tertiaires et de formation. Suivant un plan guide mis à jour, il participera à la composition d'un nouvel espace urbain tissant le lien entre le centre-ville et les faubourgs, entre l'Ornain et les coteaux boisés.

Les aménagements seront conçus selon les principes déjà posés qui reposent notamment sur :

- le suivi de la topographie du site,
- un cœur d'îlot accessible et apaisé,
- une qualité d'usage,
- des continuités paysagères,
- un traitement sobre et soigné,
- la présence des végétaux.

4.3	Dé	crive	z sc	mr	naire	ment	le	proje
	4.3.	1 da	ns s	a p	hase	trava	UX	

Les travaux débuteront par la réfection et la création des réseaux, infrastructures et voiries utiles à la viabilisation et à la desserte des lots. Cette première phase sera suivie par la construction des différents immeubles, la démolition du boulodrome, puis l'aménagement de leurs abords et de l'emprise libérée selon un phasage et une coordination à définir avec les acteurs associés. L'opération s'achèvera par celui des voies et espaces publics.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les lieux aménagés et construits participeront à la composition progressive d'un secteur urbain équilibré mêlant habitat, activités culturelles, tertiaires et formation en connexion avec son environnement.

Les voies structurantes qui le bordent (avenue du 94ième Régiment d'Infanterie et avenue Gambetta) feront l'objet, elles aussi, d'opérations de requalification.

La décision de l'autorité environnem Le projet sera soumis à : - une procédure de Permis d'aménager - une procédure de Permis de démolir - une procédure de Déclaration au titre  4.5 Dimensions et caractéristiques du p	; e de la loi sur l'eau. projet et superficie globale de l'opération - préciser le deurs caractéristiques	rtion(s).
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)		
d'implantation  Le projet se situe sur le finage de la commune de Bar-le-Duc, entre l'avenue du 94ième Régiment d'Infanterie (du côté Nord- Est) et l'avenue Gambetta (du côté Sud-Ouest).	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ:  Long°	5'88"64 Lat. 0 5 ° 16' 6 4"89
4.7 S'aait-il d'une modification/extens	projet et	Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		Le projet se situe dans le périmètre de protection de monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		Plan de Prévention des Risques inondation de la vallée de l'Ornain (prescrit).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Le site n'est recensé en tant que tel. Néanmoins subsistent des pollutions résiduelles issues des activités industrielles et autres qui ont cessées. Si une bonne part a été traitée lors des opérations de démolition et de dépollution déjà réalisées, des études complémentaires seront menées afin de mieux appréhender les risques potentiels en fonction des usages et travaux projetés et d'établir un plan de gestion en conséquence.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?	×		Le site classé le plus proche, dénommé "terre plein derrière la prison", intégré au secteur sauvegardé de la Ville Haute de Bar-le-Duc ,se situe à un peu plus de 300 m.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir X un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard

de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Une partie de d'emprise du projet se situe dans la zone urbanisée soumise à des aléas faibles à modérés dans le Plan de Prévention des Risques inondation de la vallée de l'Ornain. Les dispositions qui en découlent seront prises en compte son élaboration.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		$\boxtimes$	Compte tenu de la présence potentielle de pollutions affectant les sols, les dispositions utiles seront prises (établissement d'un plan de gestion, mise à jour de l'Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires).
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Les chantiers découlant du projet généreront des allées et venues qui feront l'objet d'une organisation adaptée, compatible avec les dessertes.  Les constructions à venir (logements, bureaux, centre de formation) généreront des déplacements dont l'impact sera réenvisagé (étude de circulation).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Les chantiers pourront générer des émissions sonores qui respecteront la réglementation en vigueur.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	$\boxtimes$		Certaines phases des chantiers pourront momentanément générer des vibrations (fondations spéciales).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$		L'éclairage public et les éclairages résidentiels respecteront les normes et réglementations en vigueur.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	Pas d'émission particulière.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il des effluents ?	$\boxtimes$		Effluents domestiques collectés et traités par les installations d'assainissement collectives.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les déchets produits lors des chantiers seront triés et traités selon la réglementation en vigueur et les filières dédiées.  Les déchets générés par l'usage des lieux et constructions à venir seront triés et traités selon la réglementation en vigueur et les filières dédiées.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		Le projet constitue une opération de requalification d'espaces urbains laissés libres ou dépréciés.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Dans son élaboration et sa réalisation, le projet prendra en compte les contraintes inhérentes au site.

Les aménagements suivront sa topographie afin de limiter les exhaussements et affouillements. Les surfaces perméables seront privilégiées pour permettre l'infiltration des pluies. Utiles à la biodiversité et à l'évitement des phénomènes d'îlots de chaleur, les plantations seront constituées d'essences locales variées et seront la base des continuités paysagères.

Les dispositions du Plan Local d'Urbanisme applicables dans ce secteur seront complétées par des fiches de lots qui seront jointes aux compromis de vente.

Les études portant sur les pollutions résiduelles déjà réalisées (Etude environnementale préliminaire, Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires) seront complétées, mises à jours et un plan de gestion sera établi.

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une opération de renouvellement urbain déjà engagée, guidée par un plan guide mis à jour. Il porte sur des emprises libres ou dépréciées. Il participe à la composition progressive d'un secteur équilibré, mêlant habitat, activités culturelles, tertiaires, de formation et de loisirs, en connexion avec son environnement, tissant le lien entre le centre ville et les faubourgs, l'Ornain et les coteaux boisés. Les aménagements voulus durables seront sobres mais qualitatifs, marqués par la présence de la végétation. La densité reste "désirable". Les déplacements doux en cœur d'ilot seront privilégiés. Pour assurer la cohérence entre les voies et espaces publics et les parcelles, des fiches de lots ont été établies et seront jointes aux compromis de vente. Si des pollutions résiduelles et le PPRi amènent des contraintes, celles-ci n'apparaissent pas êtres des empêchements. Les dispositions utiles seront prises dés la conception. Une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

## 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

_	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\boxtimes$
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres a	nnexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
	mpléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les quelles elles se rattachent
	Objet
Annexe 6 : Fic	hes de lots - prescriptions
	9. Engagement et signature
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	Bar-le-Duc le, 6 décembre 2021
	BAR LE DUC LE MAIRE Sean Page CENTINE
	E POUR LE MAIRE
Signature	l'Adjoint delégné
	L'Adsoint deléque
	Jan Jan